

136^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 27 Novembre 2025
PV du CE du 27 Novembre 2025 Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-septième jour du mois de Novembre, s'est tenue en présentiel et par visioconférence à Kinshasa dans la salle du Fleuve Congo Hôtel, la 136^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC siégeant en session ordinaire.

La réunion est présidée par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, et le secrétariat est assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

Dès l'entame, après souhait de bienvenue aux membres, le Président signale que certains membres du Collège Gouvernement ne pourraient pas prendre part à la réunion suite à d'autres réunions sur les préparatifs du Budget au titre de l'Exercice 2026.

Ensuite, il demande au Coordonnateur National de vérifier le quorum. Ce dernier étant atteint après vérification, le Comité a valablement siégé et délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

Institutions Publiques :

1. Son Excellence Monsieur **GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA**, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président du Comité Exécutif ;
2. Son Excellence Monsieur **Louis KABAMBA WATUM**, Ministre des Mines, 1^{er} Vice-Président du Comité Exécutif ;

Entreprises Extractives :

3. Madame **Marie Chantal KANINDA**, Déléguée des Entreprises minières privées, Membre ;

Société Civile :

4. Monsieur **Alidor KAS MUTEBA**, Délégué de la Société Civile, Membre,
 5. Monsieur **Jérémie KABAMBI**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
 6. Monsieur **Freddy KASONGO**, Déléguée de la Société Civile, Membre ;
 7. Monsieur **Donat KAMBOLA**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent par visio conférence ;
- Madame **Néné BINTU IRAGI**, Déléguée de la Société Civile, Membre.

Membres ayant donné mandat :

8. Son Excellence Madame **ACACIA BANDUBOLA**, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représentée par Monsieur **KITIKI KIWAKA Guy Blaise**, Conseiller ;
9. Monsieur **Robert MUNGANGA**, Délégué des Entreprises publiques, Membre, représenté par Madame **Marie Chantal KANINDA** ;
10. Monsieur **Michel MULONGO**, Directeur de Cabinet Adjoint de Son Excellence Madame la Première Ministre chargé des questions juridiques et fiscales, Membre, représenté par **MUANJELU MUKENDI Yvette**, Dircaba Primature ;



11. Monsieur **Laurent NKINZI**, Directeur de Cabinet Adjoint de Son Excellence Madame la Première Ministre chargé des questions économiques et financières, Membre, représenté par Madame **Chantal KAMERHE**, Conseillère ;
12. Son Excellence Madame **Marie NYANGE NDAMBO**, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Présidente du Comité Exécutif, représentée par le Professeur **MIMBORO MUENDELE Léon**, Conseiller ;
13. Monsieur **KASSONGO Bin Nassor**, Président de la Chambre des Mines, Membre, représenté par Madame **Marie Chantal KANINDA** ;
14. Madame **Yvonne MBALA**, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre, représentée par Madame **Marie Chantal KANINDA** ;
15. Monsieur **André NYEMBWE MUSUNGAYI**, Conseiller Principal à la Présidence de la République, représenté par Madame **Youyou BAENDE BOFOTA**, Conseillère,

Membres absents ou empêchés :

1. Honorable **Clément MUYA MUBOYAYI**, point focal Sénat, Membre ;
2. Honorable **BASOSHI UIBWE Théophile**, Point focal Assemblée Nationale ;
3. Son Excellence Monsieur **Doudou FWAMBA LIKUNDE L**, Ministre des Finances ;
4. Monsieur **José MINGA'S**, Délégué des Entreprises Forestières, Membre.

Y ont également pris part comme observateurs, cinq membres de la délégation du Secrétariat International de l'ITIE conduite par Monsieur Nassim BENANI, Directeur Régional Afrique Francophone, la Directrice Générale du FNPSS, un membre de la GIZ, un délégué de la Société COMINIÈRE, un délégué du CTR, des délégués de la CTCPM, les représentants des cabinets KPMG, BICOTIM et KOINON ainsi que les membres du Secrétariat Technique (ST) de l'ITIE-RDC.

II. DE L'ORDRE DU JOUR

A la demande du Président, le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC présente l'ordre du jour. Après lecture, le Président demande aux membres de formuler des éventuelles observations ou des points à faire inscrire séance tenante. Aucun amendement n'ayant été avancé, l'ordre du jour ci-après est adopté :

- (1) Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 28 octobre 2025 ;
- (2) Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC :
 - Activités réalisées du 29 octobre à ce jour.
 - Elaboration des outils de mise en œuvre de l'ITIE :
 - Rapport ITIE-RDC 2023 : Etat de la collecte de données et des travaux de l'A.I
 - Rapports Thématiques ITIE-RDC : Rapport sur les dépenses sociales et environnementales, Rapport sur l'EMAPE Cuivre et Cobalt, Rapport sur la modélisation de grands projets miniers ;
 - Projet de Rapport ITIE-RDC, EMAPE Diamant des Exercices 2023-2024.
 - Participation à des forums, conférences et ateliers.
- (3) Présentation des Rapports thématiques :
 - EMAPE filière diamant Exercices 2021-2022 (Complément d'information apportées et intégrées) ;
 - EMAPE filière Cuivre et cobalt Exercices 2022-2023 ;
 - Evaluation de l'exécution par les entreprises minières du Haut Katanga et du Lualaba de leurs obligations sociales et environnementales ;
 - Modélisation de quelques grands projets miniers.

- (4) Préparation de la validation selon la Norme ITIE 2023
- (5) Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (Période du 28 octobre au 26 novembre 2025)
- (6) Divers (Déclassement des matériels et mobiliers amortis du ST et, dotation par le Projet ENCORE du mobilier et matériel).

Délibération :

L'ordre du jour est adopté.

III. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Premier point : Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 28 octobre 2025

A l'invitation du Président, le Coordonnateur National indique que le projet du Procès-verbal de la réunion du C.E du 28 octobre 2025 avait été transmis aux membres et qu'aucun amendement n'a été enregistré par le Secrétariat Technique.

Le Président demande aux membres s'ils ont des amendements ou observations séance tenante.

Aucun amendement n'ayant été soulevé, le Président soumet le Procès-Verbal de la réunion du Comité Exécutif du 28 octobre 2025 à l'adoption.

Délibération :

Le procès-verbal de la réunion du C.E ordinaire du 28 octobre 2025 est adopté.

Deuxième point : Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC

A la demande du Président, le Coordonnateur National expose sur les trois points ci-après : (i) Elaboration des Rapports ; (ii) Participation à des conférences, séminaires de formation ou réunions et (iii) Préparation de la validation et autres activités.

Au sujet de l'élaboration des Rapports ITIE, il fait observer que le **Rapport ITIE-RDC 2023** a fait l'objet de plusieurs activités, entre autres la poursuite de l'accompagnement de proximité des parties déclarantes dans quatre villes (Kinshasa, Lubumbashi, Likasi et Kolwezi), les travaux de rapprochement et les demandes de justificatifs par l'Administrateur Indépendant (AI). Il ajoute que l'IGF et la Cour des comptes poursuivent les travaux de certification des déclarations de l'Etat, respectivement des Régies Nationales (DGI, DGDA, DGRAD) ainsi que des Régies provinciales et entités locales (7 DRP, 39 ETD et 46 OS DOT). Il indique que l'Administrateur indépendant (AI) a finalisé la revue du Cadrage 2023 à convenir avec le C.E et qu'il a transmis à ce dernier le projet de rapport ITIE-RDC 2023, que le ST a partagé avec toutes les parties prenantes pour amélioration.

Il poursuit en précisant que le traitement des justificatifs des écarts en cours par l'AI devra permettre de réduire sensiblement leur niveau.

Il conclut en annonçant les prochaines étapes assorties d'un chronogramme à respecter pour parvenir à l'adoption et publication du Rapport final à l'échéance du 31 décembre 2025. A cet effet, il suggère au Comité Exécutif qui l'autorise, de donner mandat au Groupe Technique de Travail d'examiner en profondeur le Rapport final qui sera transmis par l'AI et l'adopter en son nom.

Pour ce qui est des Rapports Thématiques (Rapport EMAPE – Diamant 2023, Rapport EMAPE – Diamant 2021 – 2022, Rapport d'évaluation du niveau d'exécution des réformes des entreprises publiques, Rapport EMAPE – Cu & Co 2022 & 2023, Rapport d'évaluation de l'exécution des dépenses sociales et environnementales, Rapport sur la modélisation fiscale de quelques grands projets miniers, Rapport sur l'évaluation du niveau de réalisation des recettes du FOMIN avec les recettes calculées par les Divisions des mines, Rapport EMAPE 3T et Or), il renseigne qu'il y a quelques tâches à accomplir avant leur finalisation.

S'agissant du Rapport sur le secteur forestier, il annonce que le ST a débuté les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs avec l'appui du CAFI/PNUD. Quant au projet de conception d'une plateforme d'interconnexion des systèmes informatiques pour le renforcement de la divulgation systématique (Mainstreaming), réalisé par le cabinet RDF avec l'appui technique et financier de la GIZ et du Secrétariat international de l'ITIE, il signale qu'il a été clôturé depuis le 25 novembre et devra être pris en main par l'ITIE-RDC pour sa phase d'opérationnalisation. Pour ce faire, il importe de contractualiser avec le même cabinet pour mieux parachever le processus.

Il y a lieu de noter que trois rapports thématiques réalisés sous financement du Ministère belge des Affaires Etrangères via le Secrétariat International de l'ITIE ont été finalisés et sont présentés au Comité Exécutif pour discussion et adoption. Il s'agit de :

1. Rapport sur l'EMAPE, filière Cuivre-Cobalt élaboré par le consortium BICOTIM-ENERTEAM;
2. Rapport sur l'évaluation de l'exécution par les entreprises minières du Haut Katanga et du Lualaba de leurs obligations sociales et environnementales, réalisé par le Cabinet KPMG ;
3. Rapport sur la modélisation fiscale de quatre grands projets miniers (KCC, COMMUS, SOMIDEZ et METALKOL), élaboré par le Cabinet KOINON et Johnny West.

Les deux premiers ont été présentés aux parties prenantes au cours d'un atelier tenu le 24 novembre, tandis que le troisième l'a été à l'atelier de haut niveau du 25 novembre 2025.

S'agissant de la participation à **des conférences, forums ou séminaires**, il fait état de la participation du Secrétariat Technique à plusieurs activités organisées au niveau local et national par des partenaires avec ou sans la collaboration de l'ITIE-RDC. Il s'agit entre autres, de l'Assemblée Générale Annuelle organisé par le Forum intergouvernemental sur les minéraux (IGF) avec pour thème l'Analyse de la valeur au-delà de l'extraction : Repenser l'exploitation minière pour un avenir résilient ou encore le forum co-organisé par l'ITIE – CIRGL – UE sur la transparence dans la pratique : libérer les investissements dans les minéraux stratégiques pour une prospérité partagée en Afrique ; de l'Alternative Indaba Mining (AMI) 2025 et Alternative Indaba Mining (AMI) Junior 2025 respectivement sur les minerais stratégiques de la RDC : Etat des lieux des Revenus infranationaux et développement des communautés impactées et Transparence dans la gestion des recettes minières, Défis de la mise en œuvre de l'ITIE. En fin, la réunion technique sur les travaux d'évaluation des indicateurs de performance des politiques et institutions avec la Banque Mondiale pour l'exercice 2025, en sigle « CPIA 2025 »

Débat :

Un membre du collège société civile fait observer qu'à la réunion précédente, le C.E avait validé le Cadrage du Rapport 2023, mais il est surpris d'entendre du Coordonnateur National que ce Cadrage a été revu par l'Administrateur indépendant. Il dit également que ce Cadrage tel qu'adopté par le CE n'est pas encore publié sur le site et pourtant c'est le document de base qui devrait non seulement permettre aux parties prenantes de mener un débat constructif dans les ateliers d'amélioration du projet de Rapport, mais aussi, conforter les membres que les options levées par le Comité Exécutif avaient été observées.

Aussi, il observe la persistance des écarts nonobstant la réduction du nombre d'entreprises du périmètre dont certaines n'auraient pas été atteintes. Il rappelle que la réduction du périmètre des entreprises minières avait été avancée et accepté pour permettre de publier le rapport avant le 31 décembre 2025. Enfin, il estime que le partage du Rapport n'a pas encore respecté les délais et que le temps imparti aux parties prenantes n'est pas suffisant surtout pour la société civile qui doit mener le débat pour améliorer le Rapport. A cet effet, il sollicite un délai jusqu'au 10 décembre pour la transmission des améliorations.

En réponse, le Coordonnateur National précise d'abord qu'il ne s'agit pas d'un autre rapport de cadrage, rappelle ensuite que la convenance du Cadrage final entre le Comité Exécutif et l'AI est une étape régulière dans la production d'un rapport ITIE, prévue expressément dans les TDR de recrutement de l'AI adoptés par le Comité. L'option décidée par le CE sur la réduction du nombre d'entreprises minières du périmètre de conciliation a été motivée par le critère qualité-coût.

Quant aux contacts des entreprises retenues dans le périmètre, il précise que toutes les entreprises et entités ont été contactées et ont déclaré qu'elles se retrouvent plutôt dans la phase de rapprochement en vue de solutionner les écarts. Au sujet du délai qui serait insuffisant, il précise que le Rapport avait été envoyé au même moment qu'il a été reçu par le Secrétariat Technique et ce, dans le respect des textes réglementaires du Comité Exécutif qui prescrits les délais de huit (8) jours au moins pour la transmission des documents de travail. Rappelant le délai incompressible de publication du Rapport, il précise qu'il serait difficile d'accéder à la demande de rallonge jusqu'au 10 décembre 2025.

Au sujet des recettes des hydrocarbures qui n'ont pas été déclarées, un membre du Collège Gouvernement fait observer que l'ensemble des données y relatives sont gérées par le Secrétariat Général et qu'il n'y aurait donc pas des difficultés pour les obtenir.

Un membre du Collège société civile insiste qu'il faille publier le Cadrage sur le site. Également sur le temps suffisant qu'il faut accorder en particulier à la société civile étant donné que cela relève des bonnes pratiques pour elle qui doit débattre en amont en son sein avant les travaux en pool.

Un membre du Collège société civile rebondit sur les données du secteur des hydrocarbures en demandant qu'il faut lever l'équivoque sur l'entité responsable devant déclarer à l'ITIE les recettes perçues par le Ministère de l'amont pétrolier : Est-ce le Cabinet ou le Secrétariat Général aux hydrocarbures (SGH) ?

À la demande du Président, le délégué du Ministère des hydrocarbures insiste que les données sont gérées par le SGH et que les instructions sont données par le Cabinet pour que lesdites données soient mises à la disposition pour figurer dans le Rapport.

Le Coordonnateur National précise à ce sujet que jusque-là, le ST n'a reçu du SGH que les informations liées aux constatations et les liquidations et attend toujours les données sur les recettes contractuelles perçues.

Revenant sur les données des OS/DOT, un membre du collège institutions publiques fait observer qu'il y a des différences entre les données des OS/DOT contenues dans leurs rapports d'activités et celles déclarées par les OS/DOT à l'ITIE. En réponse, le Coordonnateur National précise qu'il y a une différence à faire entre la déclaration à l'ITIE de l'OS/DOT et les éléments contenus dans les rapports d'activités envoyés à différentes structures. Il ajoute que, jouissant de leur personnalité juridique, les OS/DOT ont déclaré à l'ITIE les données requises en réponse à la lettre leur adressée par SEM le Ministre des mines et qu'ils n'avaient pas été saisis directement par le ST.

Avant d'aborder le point suivant, à la demande du Coordonnateur National, le Président accorde la parole à Monsieur Nassim, Directeur Régional Afrique francophone au SI de l'ITIE. Prenant la parole, ce dernier félicite le travail mené par la RDC à propos de tout ce qui est fait dans le cadre de la validation mais surtout du Rapportage ITIE non seulement sur le Rapport traditionnel mais aussi sur les Rapports thématiques pour approfondir les questions spécifiques en lien avec les priorités nationales. Il souhaite que les recommandations des différents rapports concourent aux réformes dans le pays en encourageant les parties prenantes d'ici la validation, à se pencher aux questions telles que celles liées à l'Exigence 1.3f.

Enfin, il indique qu'il est possible d'avoir un changement de date en rapport avec le début de la validation et que cela sera communiqué par les canaux habilités du Secrétariat international.

Délibération :

Le Comité Exécutif donne mandat au GTT d'examiner le Rapport final ITIE-RDC 2023 et l'autorise à l'adopter en son nom.

Troisième point : Présentation des Rapports thématiques :

- **Rapport sur l'EMAPE, filière diamant Exercices 2021-2022 (Complément d'information apportées et intégrées) ;**

Le Coordonnateur National fait une présentation sur les réponses aux interrogations soulevées par les membres du Comité Exécutif au cours de sa réunion du mois d'août 2025.

- **Rapport sur l'EMAPE, filière Cuivre Cobalt**

A la demande du Président, le Consultant MUPEPELE fait une présentation synthèse du Rapport Cuivre Cobalt dont l'essentiel portait sur les principales recommandations.

- **Rapport sur l'évaluation de l'exécution par les entreprises minières du Haut Katanga et du Lualaba de leurs obligations sociales et environnementales**

Le représentant du Cabinet KPMG fait une présentation de l'économie du Rapport.

- **Rapport sur la modélisation fiscale**

Le Consultant Johnny WEST fait une présentation de la synthèse du Rapport sur la modélisation fiscale. Il résume les principaux résultats en indiquant ce qui suit :

- L'évaluation est le domaine le plus important. A ce sujet, des milliards de dollars sont en jeu chaque année dans le secteur minier pour déterminer la valeur du cuivre et du cobalt.
- Les structures de reporting des coûts ne sont pas standardisées : il existe des écarts importants entre les différentes mines et les différentes années, qui ne peuvent être facilement estimées.
- Fiscalité : il existe une incertitude quant au fonctionnement de l'impôt sur les bénéfices excédentaires.

Il a recommandé entre autres, de :

- Publier les fichiers « Etats financiers » et « Redevances » ;
- Poursuivre l'approche de la valeur à risque ;
- Rechercher la complémentarité avec les prévisions budgétaires.

Débat :

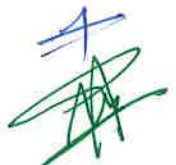
Un membre du Collège société civile estime qu'il est inadmissible que certaines entités, bien que contactées, ne fournissent pas les données attendues. Il a demandé au CE de faire appliquer rigoureusement les dispositions légales relatives à l'entrave à la transparence de toutes ces entités qui ne facilitent pas l'accès aux données. Sur le Rapport ITIE filière Cuivre Cobalt, il estime qu'il ne démontre pas l'intervention des PPE notamment dans les coopératives où il y a des enjeux clairs et inavoués des PPE cachés derrière les hommes en uniformes et autres services de sécurité.

Un autre membre du Collège société civile fait remarquer que le CAMI et la CTCPM mettent en ligne leurs données. Il propose que le SAEMAPE et le FNPSS en fassent autant. Pour le besoin de comparabilité, il propose que le Ministère des mines fasse une étude similaire à celle faite par BICOTIM.

Un membre du Collège Institutions publiques, en accord avec le membre du Collège société civile, dit qu'effectivement il y a de nombreuses failles de l'administration et qu'il est important de renforcer les capacités des agents du Ministère des mines pour les rendre plus efficaces.

Le Coordonnateur National apporte quelques précisions, notamment sur les objectifs et les missions du rapport filière Cuivre Cobalt qui a été rédigé sur base des TDR. Pour ce qui est des informations qu'il contient, il précise que les informations fournies à l'ITIE ont été essentiellement obtenues en réponse aux lettres adressées par les Ministres sectoriels aux différentes sources. De ce fait, il revient à ces derniers de sanctionner les entités de traitement défaillantes.

Avant de clôturer, le Consultant MUPEPELE apporte également des éclaircissements à certaines préoccupations soulevées.



Le Président soumet à l'adoption les Rapports présentés.

Délibération :

Le Comité Exécutif adopte les Rapports thématiques sur :

- L'EMAPE filière diamant Exercices 2021-2022 ;
- L'EMAPE filière Cuivre et cobalt Exercices 2022-2023 ;
- L'Evaluation de l'exécution par les entreprises minières du Haut Katanga et du Lualaba de leurs obligations sociales et environnementales ;
- La Modélisation de quelques grands projets miniers.

Quatrième point : Préparation de la Validation

Le Coordonnateur National indique qu'en attendant la date qui sera fixée pour le début de la validation, le Secrétariat travaille déjà ardemment sur la préparation, notamment le remplissage des différents formulaires et la collection de toute la documentation sur les efforts engagés dans la mise en œuvre de la Norme par le pays.

Cinquième point : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (Période du 27 octobre au 26 Novembre 2025).

Le Coordonnateur National rappelle que la situation financière, telle que présentée dans le document intitulé « Situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC », a été transmise aux membres. Il met l'accent sur les engagements en cours, notamment les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, financées par le CAFI via le PNUD et le FONAREDD, dans le but d'améliorer la qualité du rapport sur le secteur forestier. Il souligne que le Secrétariat Technique sera accompagné dans ce cas par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable, les entreprises du secteur et la société civile.

Débat :

Un membre du Collège société civile constate que le financement de la mise en œuvre est majoritairement assuré par les PTF plutôt que par le Gouvernement. Il demande que les dépenses soient désagrégées par rubrique.

Un autre membre du même collège demande que le solde reporté soit détaillé par nature. Sur ce point, le président lui fait observer que le solde étant fongible, il ne peut pas être désagrégué par nature. S'agissant du financement de la mise en œuvre, il en profite pour informer les membres qu'au niveau du Gouvernement, il a été décidé que le Vice-ministre des finances s'occupe du paiement des petits crédits jugés moins importants en termes de montant pour le Gouvernement, mais relativement plus importants pour certaines structures à l'instar de l'ITIE.

Le Coordonnateur National précise que le PNUD a exigé des Ministres sectoriels de prendre un Arrêté pour la mise en place d'une TASK FORCE au sein des entités étatiques responsables des jalons bénéficiant du financement. C'est ainsi qu'au niveau du Ministère du Plan, le Ministre d'Etat a pris un Arrêté pour se conformer à cette exigence du projet. Une ligne des frais est prévue pour les membres de la Task Force.

A ce jour, il faut noter que les appuis du Gouvernement arrivent régulièrement et permettent de réaliser certaines activités du plan de travail et de prendre en charge le fonctionnement du Comité National.

Le Président confirme que le Gouvernement est engagé et que le suivi est effectif pour les paiements.

Un membre de la société civile rappelle que le CAFI finalise la première phase en décembre 2025. Il constate malheureusement que le financement CAFI est orienté aux seules ONG internationales

et non les ONG Nationales. Il sollicite l'appui du gouvernement au travers un plaidoyer pour que les ONG nationales puissent aussi être financées directement par les fonds CAFI.

Délibération :

Le Comité Exécutif adopte la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC de la période du 29 octobre au 26 novembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion qui avait commencé à 14h55', a pris fin à 17h52'.

Fait à Kinshasa le 27 novembre 2025

Jean Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO

Secrétaire du Comité Exécutif

GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA

Président du Comité Exécutif